

LE JOURNAL DE LA MUNICIPALITE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

LES VŒUX DU MAIRE

Villefranche, cité pittoresque au caractère si exceptionnel, au cœur de marbre rose, si froide en hiver et pourtant tant aimée. C'est au cœur de l'hiver que je prends les responsabilités de Maire. En cette occasion, je souhaite que 2003 apporte à chacun l'essentiel dans la vie à savoir **la santé**. Sans elle rien n'est possible. Que 2003 efface les larmes, les peines et les malheurs. Que 2003 soit l'année de l'entraide, de l'amitié de la solidarité. Que 2003 soit l'année de la Vie.

Rose Marie SORIA

Rose Marie SORIA, Maire de Villefranche

Suite à la démission de M. François GALTE, le Conseil Municipal de Villefranche de Conflent s'est réuni le 13 janvier pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoints, comme le veut la loi. Par 6 voix pour et 4 abstentions (1 conseiller étant absent et sa procuration n'étant parvenue qu'après les délibérations), Rose Marie SORIA a été élue Maire, Patrick PARENT 1er adjoint et Yves POUZENS 2ème adjoint. Avant de remercier M. François GALTE pour son dévouement et son action municipale en qualité d'Adjoint, puis de Maire, Rose Marie SORIA a prononcé le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames, Messieurs, Mes Chers Amis, je vous remercie de la confiance que vous me témoignez aujourd'hui en me nommant Maire de Villefranche de Conflent. Vous connaissez ma passion pour notre cité, le respect profond de mon prochain et la motivation que m'inspire la cause commune. Cette passion, ce respect et cette motivation sont d'autant plus grands que je les sais partagés par une équipe de femmes et d'hommes décidés à consacrer leur temps, leur énergie et leur enthousiasme au développement de notre commune.

Cette année 2003, et celles à venir, seront l'occasion d'en faire la démonstration. Certain projets lancés en 2002 seront poursuivis et menés à leur terme, d'autres seront définis et mis en place dans les prochains jours. Ces projets contribueront à l'amélioration de la vie quotidienne des villefrancoises et villefrancois, au développement économique, social et culturel, à la mise en valeur et à la préservation de notre cité et de son patrimoine.

Je suis consciente de l'ampleur des sacrifices qu'implique la fonction que vous me confiez ce soir, je sais parfaitement les obstacles qu'il faudra franchir pour réussir cette tâche. Et c'est en connaissance de cause que j'en prends la responsabilité. Je sais également que depuis 1790, soit 313 ans, jamais aucune femme n'avait accédé à la fonction de Maire. C'est pour moi un grand honneur d'être ce soir celle qui fait tourner une page de l'histoire de Villefranche. Je vous propose, mes chers collègues d'être tous ensemble, non seulement les principaux acteurs, mais, surtout, les auteurs de l'histoire à venir de notre vieille et si belle ville.

"Il y a un temps pour tout et tout pour un temps". A nous de faire en sorte que le temps que nous consacrerons au développement de notre cité le soit pour tout, pour tous et pour l'éternité. »

Permanence des élus

(sur rendez-vous)

- le Maire:

les mercredi
de 14h00 à 17h00

- PARENT Patrick :

les samedi
de 9h00 à 11h00

- POUZENS Yves:

les lundi
de 8h30 à 9h30

Horaires d'ouverture du Secrétariat de la Mairie

Lundi/Mardi/Vendredi
15h-18h

COMMISSIONS MUNICIPALES

Dans un souci d'efficacité, la Municipalité a décidé

- De réduire le nombre des commissions, en regroupant certaines d'entre elles
- De demander aux présidents de chacune de veiller à les réunir régulièrement (quand les dates de réunion ne sont pas imposées par les circonstances, comme c'est le cas de la commission des appels d'offre)
- D'effectuer un compte rendu régulier (ce qui vaut ainsi pour les représentants de la commune dans les divers syndicats) de leurs activités avant le conseil municipal

Le Maire est membre de droit de chaque commission. Pour le reste, la composition de ces dernières est soit

- Libre quant au nombre de représentants, ceux-ci étant obligatoirement membres du Conseil
- Assujettie à un nombre déterminé de représentants, précisant la part de membres du Conseil et de personnalités extérieures
- Le premier nom de chaque commission est celui de l' élu qui en assure l'animation

Composition des commissions :

FINANCES : Baco, Boughon, Micci, Parent

PERSONNEL—TRAVAUX COMMUNAUX— PATRIMOINE COMMUNAL—ESPACE PUBLIC : Pouzens, Boughon, Micci, Parent, Teulière

EDUCATION—JEUNESSE: Parent, Durbet, Micci

ECONOMIE LOCALE—COMMUNICATION—ANIMATION : Durbet, Boughon, Méné, Micci, Pouzens

CENTRE COMMUNAL D' ACTION SOCIALE : Teulière, Baco, Méné, Parent, Estève Francine, Esteve Josette, Nogues Jeannine et Movilla Bénédicte

COMMISSION D' APPEL D' OFFRES : Soria, Baco, Parent, Pouzens, Boughon, Durbet, Micci

Représentants du Conseil auprès des Syndicats et Organismes divers :

SIVT Vallée de la Rotja : Durbet, Parent

SIPARC (Protection aménagement Canigou : Durbet, Soria, Parent, Pouzens

SIST (Scolaires et de Transports) : Soria, Micci

SITV (Télévision) : Parent, Micci

SIVM Vallée Têt et Rotja (Ordures ménagères) : Pouzens, Durbet

Syndicat départemental d' électricité : Parent, Micci

Communauté de Communes : Durbet, Parent

SIVU de la Gare : Soria, Durbet

ENSEIGNES ET STORES

Il est rappelé que l'installation ou de tout nouveau store, ou le déplacement, voire la modification, d'enseignes et stores déjà en place, sont impérativement subordonnés à l'autorisation préalable de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

Tout candidat à l'une des opérations décrite ci-dessus doit donc déposer en Mairie un dossier de demande d'installation ou de transformation, illustré par des photographies de la façade concernée dans son état actuel, et donnant toutes indications techniques (dimensions, matériaux, couleurs, situation sur la façade), accompagnés de croquis, sur le projet.

Il est enfin rappelé que l'étude de ZPPAUP aboutira, entre autre, à la rédaction d'un cahier des charges précis, approuvé par les Bâtiments de France et faisant l'objet d'un arrêté municipal, en matière de réglementation des enseignes et stores. Il n'est pas exclu en particulier que ces derniers soient à terme, purement et simplement interdits, comme c'est déjà le cas dans nombre d'autres villages pittoresques.

La décision ne sera prise qu'après que l'ensemble des avis, ceux des services administratifs aussi bien que celui de la population villefrancoise, aient été recueillis et analysés mais, d'ores et déjà, les candidats à l'installation d'un store doivent savoir qu'ils s'exposent au risque de voir leur investissement n'être productif que pendant un laps de temps limité.

NEIGE DE JANVIER

Informée dimanche 5 janvier à 20 h, par la Préfecture des P.O., d'un avis d'alerte météorologique (chute de neige) pour la nuit suivante, la municipalité a immédiatement

- Prévenu les familles villefrancoises ayant des enfants à l'école primaire ou au collège de l'annulation du ramassage scolaire pour la journée du lundi 6, et du non fonctionnement de la cantine scolaire pour cette même journée
- Affiché ces informations sur la grille de l'école, à l'intention des familles qui n'avaient pu être jointes téléphoniquement
- Appelé les municipalités de Corneilla et Serdinya pour leur demander de faire passer l'information auprès des familles de leurs villages respectifs
- Demandé aux employés communaux de se tenir prêts à intervenir pour dégager les rues et saler les chaussées en cas de chute de neige dans la nuit

En fait, la neige n'est tombée qu'à partir de 9 h du matin, mais toutes dispositions avaient été prises pour assurer la sécurité de la circulation piétonne dans Villefranche. De même, jeudi 30 janvier, il a été demandé au personnel communal de se tenir en état d'alerte pour être prêt à intervenir en cas de nécessité, en soirée ou pendant la nuit. Dès la première heure de ce vendredi matin, les employés communaux ont procédé au balayage et sablage des rues. Chaque Villefrancois, et particulièrement les personnes âgées, est néanmoins invité à la plus grande prudence, en raison des risques de glissade.

TRAVAUX A L'ECOLE MATERNELLE

A la demande de la Municipalité, l'Inspection Académique des P.O. a délégué M. GELDHOF, Conseiller Technique, pour organiser et animer des réunions rassemblant les enseignantes, l'ATSEM Annie MARGAIL, l'Architecte Cécile COPIGNY, et les représentants du Conseil Municipal, pour analyser les besoins et définir les solutions en matière d'aménagement du bâtiment et de la cour de récréation de l'école, au titre de la sécurité, du confort et de l'adéquation aux exigences pédagogiques actuelles. Melle COPIGNY a été chargée d'établir les plans de ces aménagements et d'en évaluer le coût, afin que les recherches d'aides financières puissent être entreprises, et un calendrier des réalisations arrêté.

RACCORDEMENT AU HAUT DEBIT SUR INTERNET

Beaucoup d'usagers d'INTERNET—et ils sont de plus en plus nombreux dans notre commune- déplorent la lenteur des transferts, lenteur consécutive à leur raccordement au réseau classique de téléphonie (Analogique ou RNIS). Le raccordement, courant 2003, de la Mairie de Villefranche à la fibre optique a, récemment, fait naître l'espoir que l'ensemble de la population pourrait en bénéficier, immédiatement, et disposer du Haut Débit. Mais confirmation a été donnée que ladite fibre optique servirait exclusivement à un réseau intranet entre les collectivités locales (Mairie, Écoles, Sous Préfectures, etc.) de la zone câblée pour la communication et la transmission sécurisée de documents administratifs. D'autre part, le réseau de France Telecom ne permet pas, pour le moment, de connecter la commune de Villefranche de Conflent à l'ADSL, et aucune connexion n'est programmée pour l'année à venir. L'utilisation d'autres technologies (satellite, WI-FI, etc.), en ce domaine, n'est pas encore envisageable car pas au point (des expériences sont en cours à Nohèdes pour le satellite). Bref, il n'existe, à ce jour, aucune solution technique adaptée à notre village.

Voilà un beau dossier pour les NTIC (Nouvelles Technologies d'information et de Communication) afin de réduire la fracture numérique des zones rurales.

INFOS ASSOCIATIVES

ASSEMBLEE GENERALE DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Assemblée Générale ordinaire de l'OTSI a eu lieu lundi 20 janvier à la salle municipale de réunion. L'année n'étant pas électorale (le conseil d'administration est renouvelé par tiers une année sur deux), il a simplement été procédé au bilan (très positif, puisque les recettes des visites des remparts progressent de 10% par rapport à 2001, celles de la boutique de l'OTSI de 38% et celles des visites commentées de 55% par rapport à l'exercice écoulé), et à la définition des projets pour l'année 2003.

Il est rappelé que l'OTSI est une association de la loi de 1901, ouverte à tous ceux qui veulent s'informer sur l'activité touristique de notre cité, et y apporter leur contribution. Le bureau d'information du bastion de la Montagne est fermé jusqu'à début février en raison des congés du personnel mais, passée cette date, la déléguée Cécile MONTAUDON et ses collaboratrices se tiendront à la disposition de toute personne désireuse de s'enquérir sur le fonctionnement de l'OTSI, ou d'adhérer à ce dernier.

INFOS SERVICES

Mme Maryse TULISSI (diplômée de l'École de Toilettage Midi-Pyrénées de Toulouse, propose d'assurer à domicile le toilettage des chiens, sur rendez-vous au 04.68.96.31.55.